



Centre de Santé Sexuelle
du Département du Pas-de-Calais

03 21 21 62 33

62 Pas·de·Calais
Mon Département

CD62 / Photos: Adobestock / Imprimerie départementale - 2022 - Ne pas jeter sur la voie publique

62 Pas·de·Calais
Mon Département

Le Conseiller Conjugal et Familial (CCF)



⇒ Qui sont-ils ?

Les conseillers conjugaux et familiaux sont des professionnels habilités à accompagner les personnes en difficulté dans leur vie relationnelle affective, conjugale et familiale.

Ces professionnels peuvent aussi animer des ateliers de sensibilisation auprès de groupes (adultes, adolescents, enfants) sur le thème de la vie affective et sexuelle.

⇒ Où exercent-ils ?

Les conseillers conjugaux et familiaux peuvent exercer dans différentes structures :

- les centres de planification ou d'éducation familiale (CPEF)
- en milieu hospitalier
- dans les structures départementales (PMI, MDS)
- dans les centres de prévention de la maltraitance, des centres d'écoute téléphonique
- dans des associations dont les activités sont centrées sur le soutien à la famille
- certains conseillers conjugaux et familiaux ont une consultation dans les centres sociaux, et les mairies
- en libéral, dans un cabinet privé (payant).

⇒ Quelles sont leurs rôles et leurs missions ?

Les conseillers conjugaux et familiaux :

- sont tenus au secret professionnel
- reçoivent en entretien individuel, de couple, ou de famille
- écoutent, reformulent, accompagnent pour permettre à chacun de prendre du recul par rapport aux difficultés rencontrées et de mettre du sens à ses doutes



- aident à renouer le dialogue dans le couple
- permettent à la personne de se retrouver et de se mettre en phase avec l'autre
- font circuler la parole dans la famille et aident à verbaliser les souffrances et les non-dits
- proposent des entretiens pré et post-IVG
- travaillent en lien avec d'autres intervenants (psychologues, médecins, sages femmes, sexologues, médiateurs familiaux travailleurs sociaux, infirmières scolaires...)
- interviennent auprès du public sur les thèmes de la vie affective et sexuelle dans le cadre d'actions de prévention.
- animent des groupes de parole et des ateliers sur son domaine de compétence.

⇒ Quelle est leur formation ?

Leur formation se déroule sur 2 à 3 ans, centrée sur l'écoute et l'accompagnement, elle est dispensée par des organismes agréés et validés par le Ministère des Affaires Sociales. Les conseillers conjugaux et familiaux possèdent les connaissances pour informer sur toutes les questions concernant la vie affective et sexuelle.

Au cours de leur vie professionnelle, les conseillers conjugaux et familiaux ont pour obligation de suivre des formations complémentaires et de participer à des supervisions.

⇒ Prévention

Les conseillers conjugaux mènent de nombreuses actions de prévention sur le thème de la vie affective et sexuelle.

Leur travail consiste à apporter des informations : l'estime de soi, le respect, la relation amoureuse, la contraception, les IST, le sexisme, l'homophobie, la puberté, la violence conjugale, l'IVG... mais avant tout de permettre aux uns et aux autres de découvrir leurs propres valeurs, d'encourager le questionnement du public, et de favoriser les échanges.

Les conseillers conjugaux peuvent intervenir auprès de tout public :

- mineur ou majeur
- dans les écoles primaires, les collèges, les lycées, les établissements post-bac, les IME et établissements avec public présentant un handicap, dans les centres de formation, les foyers d'enfants, les centres culturels, les CHRS, les associations, les entreprises...
- professionnels médico-sociaux.

Ces actions sont **gratuites** et mises en place conjointement avec les professionnels exerçant dans les structures ayant contacté les conseillers conjugaux.